

HOMMAGE à Samuel PATY

Hommage à Samuel PATY

Liberté, égalité, fraternité, laïcité



L'assassinat de Samuel PATY, professeur en charge de l'enseignement moral et civique au collège de CONFLANS SAINTE HONORINE, est un acte barbare et révoltant que rien ne peut justifier.

Barbaira adresse ses sentiments de profonde sympathie à sa famille, ses amis, ses collègues, ses élèves et partage l'émotion de toute la France.

Nous assurons notre solidarité et notre soutien à l'ensemble du corps enseignant, dont la mission est de former, d'éveiller à la critique, à la liberté de penser, piliers essentiels de notre République.

Barbaira connaît et reconnaît l'engagement, le dévouement de nos enseignants qui concourent à l'éducation de nos enfants.

Mais ce n'est pas que la communauté éducative qui est endeuillée, c'est toute la France, c'est la République. Car au-delà de cet acte odieux une nouvelle fois, une fois de trop, c'est la liberté d'expression et le principe de laïcité qui sont violemment mis en cause.

Et cela nous ne l'acceptons pas, car ce serait vider de leur sens les valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité qui figurent au fronton de notre mairie.

Barbaira témoigne de sa solidarité à ceux qui défendent la liberté d'expression, la primauté de la laïcité dans la République.

Nous disons notre immense respect à ceux qui ont pour mission de former les citoyens de demain.

BARBAIRA # EST ENSEIGNANT

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser
une solution
hydro-alcoolique



Tousser
ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher
dans un mouchoir
à usage unique
puis le jeter



Eviter
de se toucher
le visage



Respecter
une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer sans serrer
la main
et arrêter
les embrassades



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000

(appel gratuit)

■ LA RENTRÉE DES CLASSES

Le mardi 1er septembre était pour quelques élèves le retour à l'école depuis le mois de mars. Même s'ils ne sont pas astreints au port du masque, les 83 élèves de l'école ont retrouvé leurs maîtresses et ATSEM masquées. Le lavage des mains au lavabo est aussi la règle.

En ce début d'année l'équipe enseignante est composée de :

Madame DAYDE, qui remplace Madame FERRAND jusqu'en mars 2021, en PS / MS

Madame GARINO et Madame MARTINEAU le lundi chez les GS/CP

Madame CRUZEL en CE1/CE2

Madame MATEO et Madame MARTINEAU le vendredi chez les CM1/CM2.

Cette année les parents délégués sont : Mesdames, ALVINO Elodie, SANS Charlotte, AUPETIT Delphine, MURAT Sandra, GEERAERT Julie, SANTIN Laurence, KUBIAK Valérie, FOUET Julie.



■ UNE RENTRÉE SCOLAIRE EN MUSIQUE



Sophie Béjean, la nouvelle rectrice d'académie, avait choisi Barbaira pour prendre le pouls de la rentrée dans le département de l'Aude. Une reprise scolaire sans encombre qui l'a rassurée dans une période où les nuages sont encore loin d'être définitivement dissipés.

L'école communale de Barbaira serait-elle devenue une référence pour l'Education nationale. Tout le porterait à le croire. Après une rentrée modèle lors du déconfinement qui avait vu la visite de la préfète de l'Aude Sophie Elizéon, c'était au tour cette fois de Sophie Béjean la rectrice de la région académique d'Occitanie et rectrice de l'académie de Montpellier de prendre la direction ce vendredi du village immortalisé par Charles Trenet.

Après un passage au collège de Capendu sur le thème de l'inclusion et sa classe ULIS en fin de matinée, le maire Barbairanais Jacques Fabre accueillait la rectrice en compagnie de la directrice académique des services de l'Education Nationale (DASEN) pour l'Aude, Claudie François-Gallin, pour une rentrée en musique. Tour à tour les quelque 80 enfants des quatre classes, sous la direction d'Emilie Garino, ont donné de la voix et séduit l'auditoire de la délégation qui accompagnait la représentante de Jean-Michel Blanquer sur le territoire d'Occitanie. Lily de Pierre Perret, El Vito, une chanson folklorique andalouse, Aballati, celle traditionnelle du répertoire italien... autant de jolis moments comme les qualifiait Sophie Béjean. [...]



[...] L'occasion pour la rectrice de revenir sur l'engagement des élus et de son personnel lors du déconfinement à la mi-mai : « Une solidarité entre les services de l'Education Nationale et la municipalité ayant permis comme, voilà trois mois et demi, de démontrer l'efficacité d'une telle coopération ». [...]

Source Journal « La Dépêche » en date du 05/09/2020

■ DES TABLETTES POUR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE

Après la dotation d'une classe mobile avec ses quinze ordinateurs et l'équipement d'un vidéoprojecteur pour toutes les classes, ce nouvel apport de 10 tablettes va répondre aux nouveaux enjeux du numérique avec la partie sur l'initiation à la programmation qui est fondamentale dès le plus jeune âge pour en avoir un usage intelligent.



■ BIBLIOTHÈQUE : LE COUP DE CŒUR DE FRANCOISE DAMBAX

Smita est indienne, et parce qu'elle appartient à la caste des Intouchables, on ne lui confie que les tâches les plus rebutantes.

A Montréal, Sarah est une brillante avocate, mais le verdict vient de tomber pour elle : une grave maladie l'oblige à renoncer à la prestigieuse carrière qui l'attendait.

A Palerme, Giulia tente de remplacer son père hospitalisé à la tête de la petite entreprise familiale. Elle va apprendre ce qu'il en coûte de vouloir s'imposer dans un milieu d'hommes.

Ces trois femmes, fortes et fragiles en même temps, décident de se battre. Elles n'ont aucune chance de se rencontrer ; et pourtant... Quelle est cette mystérieuse tresse qui va les réunir et peut-être les sauver ?

La Tresse, Laetitia Colombani, Ed. Grasset, 222 pages.

Venez lire en toute sécurité : la bibliothèque de Barbaira vous accueille en respectant les gestes barrières (port du masque obligatoire, désinfection après mise en quarantaine des livres empruntés...).



■ UN GRAND MERCI AUX COUTURIÈRES DES LOISIRS CRÉATIFS

Au début de la crise sanitaire, de nombreuses couturières Barbairanaises bénévoles des loisirs créatifs se sont mobilisées pour fabriquer des masques en tissu pour toute la population.

Elles ont donné du temps et de l'énergie pour les autres au moment où il était difficile de se procurer des masques. Ce sont plusieurs centaines qui ont été distribués aux familles en différenciant les tailles homme, femme, enfant.

Un buffet dinatoire a été organisé début août pour leur exprimer toute notre gratitude pour leur dévouement et leur réactivité, en leur offrant un bouquet de fleurs et quelques friandises. Un joli moment durant cette période peu encline aux réjouissances !



Un remerciement particulier à Jean-Noël LAFFONT qui a généreusement offert une machine à coudre aux loisirs créatifs pour accélérer la confection.

■ APPELS AUX DONS ALPES MARITIMES



Malheureusement, encore une fois, comme dans l'Aude, les intempéries ravageuses dues au dérèglement climatique ont endeuillé et détruit plusieurs villages des Alpes Maritimes. Encore une fois, comme dans l'Aude, nombre de nos concitoyens ont vu leur propriété, leur maison ravagée par les flots. Encore une fois, comme dans l'Aude, certains ont tout perdu. Nombre d'entre eux avaient su témoigner leur solidarité envers notre département en octobre 2018.

Afin d'éviter aux Barbairanais et Barbairanaises de se déplacer dans cette période de restriction sanitaire, le Conseil Municipal a pris la décision de ne pas organiser de collecte auprès des Barbairanais et Barbairanaises, mais de voter une subvention exceptionnelle de 1.000 €.

Ces fonds seront adressés à l'Association Aude Solidarité qui les transmettra aux structures locales chargées de venir en aide aux sinistrés.

■ NOUVEAU SITE INTERNET



Le site internet de la mairie vient de faire peau neuve !

Le nouveau site est modernisé, intuitif et toujours à votre service.

Avec l'objectif d'agir pour protéger l'environnement, les élus ont décidé de réduire la consommation de papier et de développer la communication par voie numérique (par courriels).

Nous vous informons donc que les prochains numéros de MON VILLAGE ainsi que les informations générales (distribution de sacs poubelles, informations de prévention...) ne seront plus distribués en boîtes aux lettres.

Ces données seront désormais transmises par courriel. Pour être sûrs de recevoir les informations, vous pouvez vous inscrire sur le nouveau site de la mairie dès à présent : www.mairie-barbaira.fr

Bien-sûr quelques exemplaires seront disponibles en mairie pour les personnes n'ayant pas accès à internet.

N'oubliez pas, vous pouvez également suivre les informations de la commune sur Facebook :

<https://facebook.com/mairiedebarbaira/>

Pour celles et ceux qui n'ont pas accès à Internet, vous pouvez remplir le bulletin joint au présent journal et le rapporter au secrétariat de la mairie afin de continuer à recevoir les informations dans la boîte aux lettres.

■ LIVRE DE JEAN-NOËL LAFFONT



Après des années de recherches et de nombreuses heures passées aux archives départementales de l'Aude, Jean-Noël LAFFONT, un passionné de Barbaira s'est attaché à un projet d'envergure : reconstituer l'histoire de notre village et de ses habitants de l'époque romaine à nos jours.

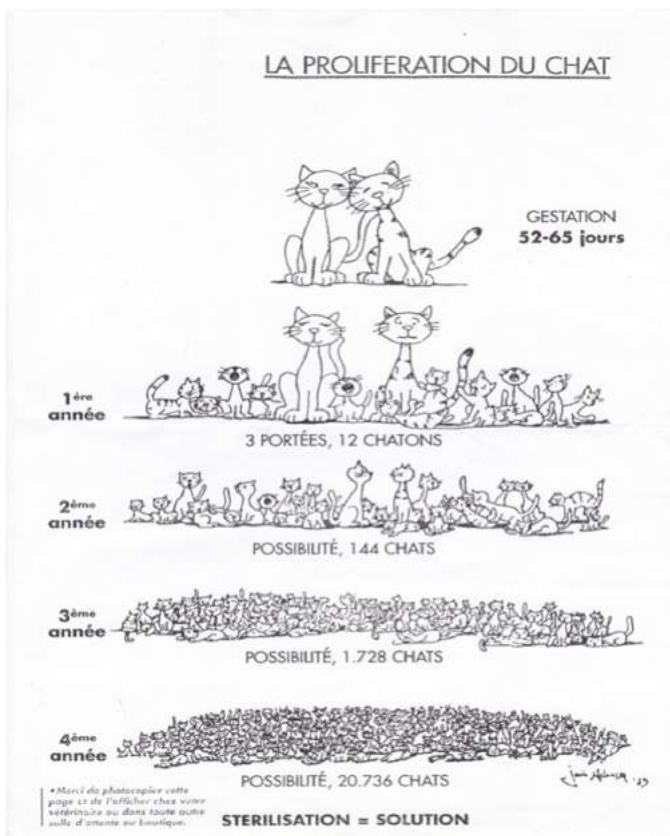
Le résultat de toutes ses recherches a donné lieu à un livre : Barbaira 2000 ans d'histoire.

La municipalité a le grand plaisir de pouvoir faire éditer ce recueil passionnant mettant à l'honneur notre patrimoine et notre richesse culturelle et de **l'offrir à la population.**

Merci « Jeannot » pour ce travail qui ravivera beaucoup de souvenirs à nos anciens et de grandes découvertes pour tous.

Pour celles et ceux qui souhaitent obtenir ce livre, merci de retourner au secrétariat de la mairie le bon de commande joint au présent journal.

■ CHATS ERRANTS : IL Y A URGENCE !



Il y a urgence à stopper la prolifération des chats !

Une cinquantaine de chats sans maître a été recensée sur le territoire de la commune.

Une grande campagne de stérilisation doit donc être lancée pour résoudre le problème, au risque que les chats continuent à se reproduire.

Les chats vivent en liberté. Même quand ils ont un maître. Ce sont des animaux explorateurs, qui peuvent donc se rencontrer et se reproduire dans un grand rayon. C'est pourquoi, la mairie propose aux propriétaires de chats des bons de stérilisation disponibles à la mairie.

Le plus difficile reste à attraper les chats errants afin de les stériliser pour éviter cette surpopulation.

Nourrir les adultes sans contrôler les naissances est le début d'une prolifération.

■ RECHERCHE CANDIDATS POUR SERVICE CIVIQUE

La commune vient d'obtenir l'agrément de l'organisme DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) pour proposer une offre de service civique à un jeune de 16 à 25 ans.



Ce projet s'intitule : Rapprocher les institutions des citoyens. Renforcer la cohésion sociale en agissant auprès de la population (communication avec les jeunes pour s'investir dans l'opération Acti City, diffusion et distribution du bulletin municipal, recensement des besoins pour la cantine séniors, transport minibus, communication avec la population grâce à la page Facebook de la Commune...).

Cette proposition d'emploi civique est publiée avec toutes les missions qui seront confiées au jeune sur le site :

www.service-civique.gouv.fr

■ MAISON DES SERVICES AU PUBLIC

Votre point de contact avec toutes les administrations !

Vous cherchez une réponse, une aide ou un soutien face aux problèmes de la vie quotidienne et aux questions liées aux démarches administratives, à la famille, à l'âge ? Sur rendez-vous notre animatrice se rend dans votre mairie pour échanger et répondre à vos questions.

Les coordonnées :

Claire BOUISSINET - Maison des Services au Public 2 rue des Figères 11700 CAPENDU

Ouvert : Lundi, mardi jeudi et vendredi de 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 - Le mercredi de 8h00 à 12h00

Téléphone : 04 68 79 87 01 - mail : msap@carcassonne-agglo.fr



MIEUX VIVRE ENSEMBLE

LE TROTTOIR C'EST POUR LES PIÉTONS !

Le stationnement des véhicules est un problème récurrent dans notre village. Il est nécessaire de rappeler qu'il est interdit de garer son véhicule sur les trottoirs.



Les trottoirs sont réservés aux piétons pour leur sécurité, notamment pour les parents accompagnés de leurs enfants en poussette et les personnes à mobilité réduite. Un trottoir occupé par un véhicule oblige les passants à poursuivre leur chemin en descendant sur la chaussée au risque de se faire faucher par une voiture. Le stationnement sur les trottoirs constitue une gêne passible de contravention.

LES NUISANCES ET LE BRUIT



Il paraît utile de rappeler que les occupants de propriétés, bâties ou non, devront prendre toutes les précautions pour que le voisinage ne soit pas anormalement gêné par les bruits émanant des propriétés tels que ceux provenant : d'appareils ménagers, de dispositifs de diffusion sonore (TV, radio...), instruments de musique, de tout comportement non adaptés à ces propriétés.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres afin d'éviter une gêne pour le voisinage, y compris l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

LES DÉCHETS

Il est interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, de taille de haies et arbustes, les épluchures... Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie de CAPENDU ou TREBES.



Il est important aussi de rappeler la pratique du tri sélectif en utilisant les bons containers (déchets ménagers : containers couvercle gris, déchets recyclables : containers couvercle jaune).

ATTENTION AU DÉMARCHAGE



Si vous êtes confrontés à une demande commerciale et que des personnes se recommandent de la Mairie n'hésitez pas à téléphoner au secrétariat de la mairie pour vous le faire confirmer au 04.68.79.01.98

NOUS ATTIRONS L'ATTENTION DES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS :



- * Sur l'état des rues et des trottoirs. Les déjections canines doivent être ramassées et mises dans les poubelles. Des toutounets, sont implantées dans le village : Place du 14 Juillet, Rue du Petit Aude, Place de l'Aïral, Rue des Lavandes, Rue de l'Alaric.
- * Les espaces publics (rues, jardins publics...), ne sont pas destinés à recevoir les déjections canines.

Tout propriétaire de chien **doit tenir son animal en laisse** sur les voies et espaces publics à l'intérieur de l'agglomération. Tout chien errant trouvé sur la voie publique pourra être conduit sans délai à la fourrière. Les infractions sont passibles d'amende de 2ème classe (article R412-44 du Code de la Route).



MIEUX VIVRE ENSEMBLE



APPLICATION EYES HELP

Êtes vous inscrits à l'application EyesHelp ?

EyesHelp est un logiciel d'alerte interactif, d'intérêt général pour les collectivités. Cet outil de contact est un moyen simple, rapide et efficace d'alerter, d'informer en temps réel et de manière géolocalisée, la communauté d'Helpers.

Comment s'inscrire ?

Pour les personnes possédant un smartphone : en téléchargeant l'application EyesHelp **gratuitement** via « App Store » ou « Google Play ».

Pour les personnes ne possédant pas de smartphone : il est également possible de pouvoir bénéficier des alertes, grâce à une simple inscription dont le formulaire est disponible au secrétariat de la mairie.

INFORMATIONS MAIRIE

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes hommes et jeunes filles atteignant 16 ans doivent se faire recenser à la mairie munis du livret de famille et de la carte d'identité.

Ils ont un mois à compter du 1er jour de leur anniversaire pour faire la démarche.

Nous rappelons que le non-respect de cette formalité entraîne, pour tout candidat à un examen, l'impossibilité de s'y présenter (baccalauréat, permis de conduire...).



■ DE NOUVELLES SIGNALISATIONS (pont de l'autoroute)



Deux panneaux STOP ont été placés au croisement du chemin de la Tuilerie du chemin de la Peillère et du chemin du Stade afin d'améliorer sensiblement la sécurité des usagers et la visibilité des véhicules.

Cet aménagement est d'autant plus utile que les automobilistes roulent souvent à allure soutenue à ce croisement.

Tout conducteur empruntant le chemin de la Peillère et le chemin du Stade devra marquer un temps d'arrêt STOP et céder le passage aux véhicules venant du chemin de la Tuilerie.

Référence : Arrêté municipal n°A2020-042 du 14 octobre 2020, portant réglementation de la circulation par l'implantation de panneaux de signalisation STOP chemin du Stade et chemin de la Peillère.

■ EMBELLISSEMENT DU VILLAGE

Les fleurs donnent leur plein éclat lorsque leur environnement les souligne. Les massifs égayent places et rues et c'est le soin apporté à la composition de plusieurs éléments - dont le végétal fait partie - qui détermine la qualité de l'ensemble du paysage et du cadre de vie de notre commune.

Un paysage cohérent pour un village plus attrayant.



Pots sur la place du 14 Juillet : Jasmin, pensées, qui embaumeront la place dès le printemps



Les cyclamens devant la mairie apportent une touche de couleur

Un peu d'histoire locale par Jean-Noël LAFFONT :

L'AUDE en 1906

Vues de la plage, les barques servent à traverser la rivière aux ouvriers agricoles qui vont travailler à Millegrand. Un câble en acier tendu d'une berge à l'autre sert pour la traversée des deux barques.

Au début du 20ème siècle, de nombreux habitants de Barbaira possèdent des barques à fond plat. Elles servent pour la pêche (3 pêcheurs professionnels) ou pour les promenades dominicales. L'été, la plage devient le lieu de rendez-vous de toute la jeunesse du village. C'est dans la rivière que l'on apprend à nager et à pêcher.

Les lavandières aussi se retrouvent au bord de l'Aude pour faire la lessive.

Jusqu'au début des années 60 la rivière est un lieu de vie pour la population du village.



ETAT CIVIL : *

Naissances :

Julia FERREIRA née le 18 août 2020. Fille d'Emilie et Noël FERREIRA



Robin MAREST né le 27 juillet 2020. Fils de Johanna FONTAN et d'Eddy MAREST.



Décès :

Janine SEVELY née BAYLE, décédée le 17 octobre 2020



** selon le registre d'Etat Civil et après accord des intéressés ou de leurs familles*